

Pollution atmosphérique

Procédure d'Information et de Recommandations

Au regard des informations transmises par l'ATMO Nouvelle Aquitaine concernant la pollution atmosphérique aux particules en suspension (PM10), le préfet a décidé de déclencher ce jour le premier niveau du dispositif de gestion des épisodes de pollution : **la procédure d'information et de recommandations**.

Cette procédure est active sur l'ensemble du département du Lot-et-Garonne.

L'incendie en cours dans les Landes dégrade fortement la qualité de l'air sur l'ensemble du département. Cette dégradation est liée à l'augmentation des concentrations en particules transportées par les fumées.

La procédure d'alerte est déclenchée à compter de ce jour, le 14 août 2026.

Le préfet de Lot-et-Garonne vous diffuse ainsi des recommandations sanitaires pour l'ensemble de la population. Ces recommandations sont disponibles dans leur intégralité sur le site : www.atmo-nouvelleaquitaine.org.

recommandations sanitaires DANS LE CADRE DE CET ÉPISODE DE POLLUTION :

La pollution atmosphérique peut être à l'origine de la survenue de symptômes respiratoires (toux, essoufflement, majoration des crises d'asthme, etc.), d'irritations des yeux et de la gorge, mais peut aussi avoir des effets sur le système cardio-vasculaire.

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisantes cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques. Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).	Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe. Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin
Population générale	Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.

Vous trouverez des informations sur la qualité de l'air dans la région sur le site internet de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air ATMO Nouvelle Aquitaine : www.atmo-nouvelleaquitaine.org.

Vous trouverez plus de précisions sur les messages sanitaires sur les sites internet :

– du ministère chargé de la santé : <http://www.sante.gouv.fr/pollution-de-l-air-recommandations-sanitaires.html>

– de l'ARS Nouvelle-Aquitaine : <http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/qualite-de-lair-un-enjeu-pour-notre-sante>